

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et
de la pêche

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 26 février 2025

portant modification des annexes du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Rhin-Sarre

NOR : TECP2506809A

(Texte non paru au journal officiel)

Le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, préfet coordinateur du Bassin Rhin-Meuse, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.564-1 à L.564-3, et R.564-1 à R.564-9 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté n° 2012-75 du 28 février 2012 du préfet coordinateur du bassin Rhin-Meuse approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse ;
- Vu l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante (RIC) ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/334 en date du 23 juin 2021 du Préfet coordinateur du bassin Rhin-Meuse approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Rhin-Sarre ;
- Vu l'instruction du gouvernement du 14 juin 2021 relative à l'élaboration et à la diffusion de la vigilance météorologique et de la vigilance crues, complétée par la note technique du 18 janvier 2023 relative à la production opérationnelle de la vigilance crues ;

Vu l'avis conforme du Service Central Vigicrues, service à compétence nationale chargé de l'Hydrométéorologie et l'Appui à la Prévision des Inondations en date du 17 décembre 2024 ;

Vu les échanges des services interministériels de défense et de protection civile du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la consultation en date du 3 décembre 2024, ainsi que les échanges avec les missions départementales inondation du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

Sur proposition du secrétaire général aux affaires régionales et européennes ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Rhin-Sarre est modifié et entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté. Les modifications apportées par rapport au précédent règlement portent sur les annexes suivantes :

- **Annexe 3 : Stations hydrométriques disponibles sous Vigicrues.**
 - **Annexe 3-a :** Tableau des stations
 - **Annexe 3-b :** Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.
- **Annexe 5 : Échelle de gravité**
 - Fiche du tronçon de vigilance « Ill amont - Largue »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Ill moyenne - Lauch »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Ill intermédiaire - Giessen »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Ill aval - Bruche »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Thur »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Doller »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Fecht »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Zorn - Zinsel »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Moder »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Rhin – Grand Canal d'Alsace »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Rhin Canalisé Amont »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Rhin Canalisé Aval »
 - Fiche du tronçon de vigilance « Rhin Courant Libre »

Article 2 :

La mise à jour du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Rhin-Sarre citée à l'article 1, qui n'affecte pas son économie générale, est approuvée.

Article 3

Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Rhin-Sarre ainsi mis à jour est transmis aux personnes, autorités, et instances consultées lors de la révision initiale de ce document.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère chargé de l'environnement et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est. Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues peut être consulté sur le site vigicrues sur la page du territoire Rhin-Sarre (lien : https://www.vigicrues.gouv.fr/uploads/RIC/RIC_SPC_RS.pdf).

Article 5

Le préfet de la région Grand Est, le directeur de la DREAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 février 2025

Le préfet,

Jacques WITKOWSKI